

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-523

présenté par
M. Terrasse

ARTICLE 68**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Substituer à l'alinéa 11 les deux alinéas suivants :

« 2° *bis* Les cinq derniers alinéas du I sont supprimés ;

« 3° Le II est remplacé par des II à IV ainsi rédigés : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.